

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

---

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le deuxième septième jour de décembre deux-mille-quinze, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.  
Mme la conseillère, Diane Rancourt.  
Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 15-218

**ORDRE DU JOUR**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 15-219

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 15-220

**ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 198 601,30\$ plus 10 651,32\$ en salaires pour la période 11.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_ Période de questions \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Lecture du courrier \_\_\_\_\_

Rés. 15-221

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : DON PUB BOTTIN POLYVALENTE BÉLANGER**

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Diane Rancourt

QU'une commandite de 50\$ soit accordée à la polyvalente Bélanger pour une pub carte d'affaires dans le bottin de finissants.

ADOPTÉE

Rés. 15-222

**DON CONSTELLATION 0-5 ANS**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la Municipalité de Courcelles accepte de défrayer le coût des livres pour les 0 à 12 ans à insérer dans les paniers de Noël pour les enfants de Courcelles.

ADOPTÉE

Rés. 15-223

**DON COURSE À RELAIS : POLYVALENTE BÉLANGER**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Claude Goulet

QU'une commandite de 100\$ soit accordée à la polyvalente Bélanger pour la course à relais, Grand Défi Pierre Lavoie qui se tiendra en mai 2016.

ADOPTÉE

Rés. 15-224

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Hugues Arguin

QU'une dépense de 2 500\$ soit autorisée pour carburant et de 500\$ pour pièces et accessoires.

ADOPTÉE

Rés. 15-225

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : INCENDIE**

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Francis Bélanger

QU'une dépense de 600\$ soit autorisée pour une pratique et sorties camions, de 100\$ pour carburant et de 50\$ pour pièces et accessoires.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 4 023 172

Je, soussigné, Claude Goulet, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 15-374 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 4 023 172. Le projet de règlement vise à inclure le lot 4 023 172 à la zone mixte.

---

Rés. 15-226

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGL. NO 15-374 MODIFIANT LE RÈGL. DE ZONAGE NO 207 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 4 023 172**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Courcelles a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 207 qui est entré en vigueur le 19 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le zonage du lot 4 023 172;

ATTENDU QUE le lot est actuellement inclus dans la zone Industrielle I-1 et que le conseil désire l'inclure dans la zone Mixte M-1;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Rancourt

ET APPUYÉ PAR : Gino Giroux

ET EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

**ARTICLE 1**

Le règlement de Zonage no 207 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le plan de zonage milieu urbain est modifié afin d'inclure la partie du lot 4 023 172 inclure dans le périmètre urbain à la zone Mixte M-1.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENTS VISANT À MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO xxxxx

Je, soussigné, Claude Goulet, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le PLAN D'URBANISME No xxxxx AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 4 023 172.

---

RÉS. 15-227

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 15-375 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 205 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 4 023 172**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Courcelles a adopté le plan d'urbanisme no 205 qui est entré en vigueur le 12 juillet 1991

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le zonage du lot 4 023 172;

ATTENDU QUE le lot est actuellement inclus dans la zone Industrielle I-1 et que le conseil désire l'inclure dans la zone Mixte M-1;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Hugues Arguin

ET APPUYÉ PAR : Diane Rancourt

ET EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

**ARTICLE 1**

Le plan d'urbanisme no 207 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

**ARTICLE 2**

La carte Plan d'urbanisme milieu urbain est modifiée afin d'inclure la partie du lot 4 023 172 dans le périmètre urbain à la zone Mixte.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Rés. 15-228

**MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURES : LOCALISATION DE SERVITUDE CONDUITE D'ÉGOUTS CHEZ SCIERIE LAPOINTE & ROY**

Proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Francis Bélanger

QUE mandat soit donné à Me Yves Bouffard, notaire pour annuler les servitudes du lot 4 023 079 et 4 023 073 et créer une nouvelle servitude pour conduite d'égouts sur les lots 4023 684, 4 023 073, terrain appartenant à Scierie Lapointe et Roy.

Le tout tel que la description technique préparé par Francis Carrier, arpenteur géomètre dossier 2013-552, minute 9195.

QUE le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer tout document à cet effet, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Rés. 15-229

**ENGAGEMENT DE M. MICHEL BOLDUC**

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la Municipalité engage M. Michel Bolduc au tarif de 25\$ de l'heure pour des travaux d'entretien au Moulin Bernier.

ADOPTÉE

Rés. 15-230

**ENGAGEMENT DE M. SERGE LAPIERRE POUR MONTAGE DE GLACE**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la Municipalité engage M. Serge Lapierre au tarif de 15\$ de l'heure pour le montage de la glace à l'aréna.

ADOPTÉE

Rés. 15-231

**LOCATION DE TERRE À M. MARIO ROY – LOT 4 910 418**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Hugues Arguin

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour l'année 2016 la Municipalité accepte de louer à M. Mario Roy, agriculteur, la terre no de lot 4 910 418 au coût de 1 100\$ conditionnel à ce que soit installée une nouvelle clôture à ses frais le long de l'avenue Industrielle (voir l'inspecteur municipal pour la localisation). La location est payable en un seul versement au début de la saison.

ADOPTÉE

Rés. 15-232

**LOCATION PERSONNELLE DE GARAGE : INSPECTEUR DE VOIRIE**

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE pour avoir utilisé à des fins personnelles pendant 41 jours le garage de voirie au 116 du  
Domaine, un montant de 41\$ soit facturé à Dany Bernard, inspecteur de voirie.

ADOPTÉE

Rés. 15-233

**VENTE D'UN CHASSIS USAGÉ**

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE soit autorisé la vente d'un châssis usagé pour la somme de 50\$.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_, maire

\_\_\_\_\_, dir.gén.